

ANNIVERSAIRE
(N° 4)
1807-2007

MÉDECINS ET SAGES-FEMMES
A FONTENAY
IL Y A DEUX CENTS ANS

Par Daniel Teysseire*

En 1807 paraissait, précisément datée du 1er avril (et cela n'avait rien d'un poisson!), «la Liste des Médecins, Chirurgiens, Docteurs en médecine et en chirurgie, Officiers de santé et Sages-femmes qui ont fait enregistrer leurs titres aux Secrétariats de la Préfecture et des deux Sous-préfectures [Saint-Denis et Sceaux] du département de la Seine»¹. Autrement dit: la liste des médecins et des sages-femmes dûment diplômés et, comme tels, seuls reconnus officiellement comme habilités à exercer.



Fontenay-aux-Roses en 1808 : quatre professions de santé pour sept cents habitants.

* Professeur des Universités honoraire.

¹ Pièce n° 9 du recueil factice côté 8233 au fonds ancien de la Bibliothèque inter-universitaire de médecine de Paris. Les documents reproduits aux pages 3 à 8 de ce livret correspondent aux pages 1, 17, 23, 33, 39 et 40.

Dans cette liste de quarante pages in-4°, quatre personnes sont indiquées comme «domiciliées» à «Fontenay» ou «Fontenai-aux-roses» (voir page 3 et suivantes). Deux hommes et deux femmes; les deux sages-femmes. La première est Denise SEGAS, née BILLARD, qui a été reçue sage-femme à Paris le 5 mars 1779; la seconde est Victoire PIGEON, née MORIN, qui a un certificat d'exercice émanant du «5e arrondissement» de Paris. Quant aux deux hommes, il s'agit de Pierre SEGAS, reçu «chirurgien» à Paris le 17 février 1764, et de Jean-Baptiste Robert BOUDIN, reçu «officier de santé» à la Sous-préfecture de Sceaux.

Étant supposé que ces quatre personnes exercent leur profession principalement dans leur commune de résidence, on peut dire que cet encadrement médical des 700 habitants (696 exactement, selon le recensement de 1801) de Fontenay-aux-Roses est tout à fait conforme à la situation de la France d'après la Révolution. En effet, il est composé, pour une moitié, d'un couple - lui, chirurgien; elle, sage-femme - dont les diplômes datent de l'Ancien-Régime, et, pour l'autre moitié, d'un «officier de santé» et d'une sage-femme diplômés selon la nouvelle loi du 19 Ventôse an XI [jeudi 10 mars 1803] qui a été la loi d'organisation générale de l'enseignement et de la pratique médicales jusque dans les années soixante du XXe siècle. Cette loi de ventôse ne faisant que reprendre, en partie du moins, les projets de loi sur ce sujet des différentes assemblées de la Révolution, en particulier celui du docteur Guillotin (1738-1814) à l'Assemblée constituante en septembre 1791.

Une des idées fondamentales des projets de loi révolutionnaires qu'a reprise la loi de Ventôse est d'abord celle de l'unification des formations et des titres de médecin et de chirurgien. Il n'y a plus que des «*Docteurs* en médecine ou en chirurgie» (Article premier de la loi), selon qu'ils ont été reçus au cinquième examen en «Clinique interne ou externe» (article V).

Notre chirurgien fontenaysien Pierre SEGAS n'a rien à voir avec ce «docteur en chirurgie» issu de la loi de Ventôse, le chirurgien spécialiste de haut niveau que nous connaissons; plus modestement, il est un de ces milliers de chirurgiens-barbiers ou barbiers-chirurgiens qui ont constitué heureusement le maillage sanitaire de la France d'Ancien-Régime. Les 85% de paysans qui constituent celle-ci ont les pathologies de leur mode de vie et de leur alimentation: intestinales et pulmonaires (les «flux de ventre» et les «fluxions de poitrine» des textes de l'époque) et, surtout, des fractures, des plaies et des bosses. Face à tout cela, le chirurgien d'Ancien-Régime est le praticien par excellence de la médecine externe qui sait et peut poser une attelle ou, d'un coup de lancette, faire un vésicatoire ou une saignée qui évacueront les «humeurs morbifiques» - pour parler toujours comme les textes de l'époque. De plus, depuis quelques décennies, un siècle peut-être, et pour peu qu'il en ait obtenu l'autorisation du collège de pharmacie de la grande ville voisine de les distribuer, il a dans sa trousse les deux médicaments exotiques les plus efficaces du temps: l'évacuant vomitif qu'est l'ipécacuana et le fébrifuge tonique qu'est le quinquina. De quoi nettoyer les intestins et supprimer les fièvres, pour continuer à travailler sur son lopin de terre ou de vigne! Ce que contribue à faire, de son côté, l'épouse du chirurgien, la sage-femme SEGAS née BILLARD, en assurant à la femme du paysan de bonnes couches qui la remettront vite au travail et à la maison et sur ledit lopin de terre ou de vigne.

PRÉFECTURE 9.

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

LE CONSEILLER D'ÉTAT PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE,
 En exécution de l'article 26 de la loi du 29 ventose an 11, relative à l'exercice
 de la médecine, et conformément aux dispositions prescrites par l'arrêté du
 Ministre de l'intérieur, en date du 29 prairial an 13,
 ARRÊTE, ainsi qu'il suit, la Liste des Médecins, Chirurgiens, Docteurs en
 médecine et en chirurgie, Officiers de santé et Sages-Femmes qui ont fait
 enregistrer leurs titres aux Secrétariats de la Préfecture et des deux Sous-
 Préfectures du département de la Seine.

Réception d'après les anciennes formes.

M É D E C I N E.

ANCIENNE FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.



NOMS ET PRÉNOMS.	DOMICILES.	LIEUX ET DATES DE RÉCEPTION.
A.		OBSERVATION GÉNÉRALE.
Andry, Asselin,	r. des Ecouffes, au Marais, n. 16. rue Neuve S.-Méry, n. 32.	Inscription sur la Liste des Docteurs- Régens de la Faculté de Paris, (année 1790.)
B		
Bacher, Bertholet, Borie, Bosquillon, Bourdois de la Motte,	rue de la Convention, n. 1. rue d'Enfer. r. des Fossés-Montmartre, n. 15. Collège de France, pl. Cambray. rue S.-Honoré, n. 138, près la place Vendôme.	

Première page de la pièce 9 du recueil factice référencée dans la note 1.

NOMS ET PRÉNOMS.	DOMICILES.	LIEUX ET DATES DE RÉCEPTION.
Rouvé, (Jean-Antoine) Ruellet, (Jean-Baptiste)	à Charenton-le-Pont. à Aubervilliers.	Paris, 9 février 1779. — 19 février
S.		
Sainte-Marie, (J.-Franc.-Val.) Salgue, (Alexandre-Victor) Salmon, (Jacques-Joseph) Segas, (Pierre) Serres, (Ant.-Franc.-Victor) Serres, (Pierre) Souberville, (Joseph) Sureau, (François-Gaspard)	à Ivry. faubourg Saint-Denis, n. 32. Fontenay-aux-Roses. à Rosny. Belleville, Grande-Rue, n. 10. r. de Louvois, n. 2. r. Quincampoix, n. 52.	Paris, 11 février, 1783. — 29 janvier 1780. Valenciennes, 15 juin 1776. Paris, 17 février 1764. — 6 mars 1781. — 24 février 1772. Senlis, 29 février 1792. Sèvres, 8 avril 1788.
T.		
Thebault, (Jacques-François) Tilhard, (Jacques)	r. Boucher, n. 8. r. Sainte-Avoye, n. 31.	Saint-Florentin, 19 mars 1777. Senlis, 12 septembre 1791.
V.		
Variot, (Pierre) Verdiguier, (Pierre) Vial, (Benoît) Viguiier, (Mathieu) Watier, (Jean-François) Willaume, (Nicolas-Joseph)	Vanvres. Gros-Caillou. à l'Arsenal. r. du faub. Poissonnière, n. 99. r. de la Loi, n. 47.	Montfort - Lamaury, 4 mars 1760. Gros-Caillou, 20 février 1777. Saint-Denis, 17 octobre 1778. Saint-Gaudens, 17 août 1791. Montmartre, 13 octobre 1770. Senlis, 6 avril 1780.

ANCIENS CHIRURGIENS.

Exerçant par baux de privilège.

A.		
Audet, (Bernard)	rue du Four.	Bail de privilège de 1787.
B.		
Beauregard, (Jean) Boyé, (Charles-Sébastien)	rue Ste-Croix de la Bretonnerie.	Privilège de 1789. <i>idem.</i>

NOMS ET PRÉNOMS.	DOMICILES.	LIEUX ET DATES DE RÉCEPTION.
P.		
Picard, (Anne Guillon, fem.)	r. Sainte-Marguerite, n. 41.	— 12 janvier 1769.
Picard, (Marie-Cath. Tappe)	Arcueil.	— 19 août 1788.
Picot, (Marie-Thérèse Martin)		— 25 septembre 1779.
Pilet, (Marie-Franç. Duréçu)	Vanvres.	— 14 juillet 1755.
Pitout, (Marie-Jeanne Bardin)		— 8 octobre 1773.
Plisson, (Vic.-Félicité Croiset)	Antony.	Orléans, 1 ^{er} . janvier 1783.
Pommez, (Claude Ride)		Paris, 5 décembre 1775.
Potrieux, (Marie-Louise Bernard, veuve Jean)		— 10 janvier 1766.
Poullain, (Marie-Cath., veuve Royer)		— 22 avril 1767.
Prevot, (Anne-Angél. Vallée)	Montreuil.	— 31 janvier 1757.
Prioux, (Marie-Fra. Paquin)		— 1785.
R.		
Regnier, (Ma.-Anne Gauchot)	r. du faub. S.-Honoré, n. 37.	— 1788.
Renard, (Hon.-Elisab. Horet)		— 21 novembre 1776.
Rigial, (Mar.-Ang.-Victoire)	r. Montorgueil, n. 106.	— 14 juin 1782.
Rodier, (Victoire Glamard)		— 30 octobre 1787.
Roulland, (Mar.-Marg. Bisson)	r. Neuve-Saint-Martin.	Versailles, 15 février 1781.
Ruelle, (Marie-Josephe)		Paris, 16 octobre 1780.
S.		
Segas, (Denise Billard)	Fontenay-aux-Roses.	— 5 mars 1779.
Sergent, (Ma.-Louise Vignon)	Issy.	— 16 février 1775.
Simon, (Mad.-Marg. Barron)		— 10 juillet 1770.
T.		
Tillemin, (Madeleine Bonvallet)		Paris, 11 mai 1770.
Touroude, (Marie-Françoise Balesdau d'Armont)	r. Coquillière, n. 41.	— 6 décembre 1770.
Tronson, (Marie-Marguerite Bontems)	en face des Vieux-Augustins.	— 19 novembre 1757.
V.		
Voyer, (Louise-Jacqueline)	Courbevoie.	— 27 mars 1785.

NOMS ET PRÉNOMS.	DOMICILES.	LIEUX ET DATES DE RÉCEPTION.
B.		
Bardet, (Antoine)	quai des Gr.-Augustins, n. 55.	— 11 ^e
Barry, (Henri-Joseph-Jean)	r. Saint-Sauveur, n. 9.	— 5 ^e
Bastier, (Jean-Gabriel)	Sèvres.	— 8 ^e
Balthasar, (François-Gaspard)	r. Git-le-Cœur, n. 9.	— 8 ^e
Bardet, (Antoine)	quai des Grands-Augustins.	— 11 ^e
Baraigne, (Jean)	r. Montmartre.	— <i>Idem.</i>
Baudry-le-Balzac, (Jean)		— 12 ^e
Beaufils, (Jean-Bapt.-Patrice)		— 7 ^e
Begon, (Paul)	r. du Petit-Hurleur.	— 6 ^e
Bernadant, (Antoine)	Vaugirard.	— du Sous-Préfet de Sceaux.
Bernard, (François-Joseph)	r. Batave.	— certificat du 1 ^{er} Arrond.
Besse, (Joseph)		— certif. ten. lieu de diplôme.
Bezian, (Dominique)	r. Baillet, n. 7.	— 4 ^e
Biel, (Jean-Bertrand)	r. Saint-Magloire, n. 2.	— 6 ^e
Blin, (Jacques-René)	cour du Commerce.	— 11 ^e
Boissière, (René-Cicquel)	r. de la Vieille-Draperie, n. 4.	— 9 ^e
Boudin, (Jean-Baptiste-Robert)	Fontenai-aux-Roses.	— du Sous-Préfet de Sceaux.
Boverie, (Jacques)	r. de la Bucherie.	— certificat du 12 ^{er} Arrond.
Bourdon, (Pierre-Julien)	Montreuil.	— du Sous-Préfet de Sceaux.
Briouse, (Jean)	r. Poissonnière.	— certificat du 3 ^{er} Arrond.
Brousson (Jacques-Pierre)		— <i>Idem.</i>
Brun, (Anne-Jean)	r. de l'Ecole de Médecine.	— <i>Idem.</i>
C.		
Cabarrou, (Pierre)	r. du Faub. Poissonnière, n. 15.	— 2 ^e
Capel, (Pierre)	à Villemonble.	— certif. de 3 ans d'exercice.
Carlier, (Urbain-Frédéric)	r. de Thionville, n. 24.	— 10 ^{er} Arrond.
Cartier, (Claude-Silvestre)	r. du Faub. Saint-Denis, n. 145.	— 3 ^e
Castex, (Jean-Jacques)	r. de la Mont.-Ste.-Génev., n. 23.	— 12 ^e
Cau, (Jean)	r. d'Argenteuil, n. 35.	— certificat d'exercice.
Charmot, (Paul)		— <i>Idem.</i>
Chatagnier, (Jean)	r. de Rochechouart, n. 13.	— 2 ^e
Cicard-de-Beaulieu, (J.-Ch.)	r. Jean-Pain-Mollet.	— 7 ^e
Clemendot, (Jacques-Charles)	à Champigny.	—
Clément, (Jean)	r. Neuve-Saint-Méri, n. 45.	— 7 ^e
Cognier, (Jean-Philibert)	r. du Four-S.-Germain, n. 68.	— 12 ^e
Conselin, (Angélique-Louis)	r. de la Jouaillerie.	— 11 ^e
Conserans, (Joseph)	aux Messageries nationales, r. Notre-Dame-des-Victoires.	— 3 ^e
Cressia, (Jean-Claude)	r. N.-des-Bons-Enfants, n. 3.	— 12 ^e
D.		
Dalle, (Jean-Charles-Théod.)	r. Saint-Avoye, n. 31.	— 5 9 ^e

Page 33 de la pièce 9 du recueil factice référencée en note 1, avec la mention de Jean-Baptiste-Robert BOUDIN.

38	NOMS ET PRÉNOMS.	DOMICILES.	LIEUX ET DATES DE RÉCEPTION.
	L.		
	Laburthe, (Jeanne-Eulal. Bernard Alexandre)		— 9°
	Laburthe, (Marie-M. Duvodier)	r. de la Tour-le-Roi.	— 7°
	Lambert, (Jeanne-Thér. Lepeyre-Lapeyreux)		— 8°
	Latappy, (Sophie Fersans)	grande rue du faub. St.-Antoine, n. 57.	— <i>Idem.</i>
	Lecler, (Juliette-Jos. Dubuisson)	place Sainte-Opportune.	— 4°
	Lemerrier, (Mar.-Jean. Salmon)	faubourg Montmartre.	— 2°
	Lequesne, (Marie-Vict.-Fr. Jory)	Nogent-sur-Marne.	<i>Idem</i> , sous-préfect. de Sceaux.
	Léveillé, (Marie-Anne Sallicat)		Certificat d'exercice du 2° Arrondissement.
	L'homme, (Constance Dorot. Guillaume)		— du 5°
	M.		
lux	Malachin, (E. V. Riel)	r. Poupée.	— 5°
	Maxent, (Marguerite Patoux)	r. du Petit-Carreau, n. 12.	— <i>Idem.</i>
	Michonnet,	r. Froid-Manteau, n. 20.	— 10°
gent.	Molière, (Marie-Alex. Brière)	Pierrefitte.	— 7°
	Moreau, (Mar.-Thér.-Charlotte)	quai de Gèvre, n. 52.	<i>Idem</i> , sous-préfect. de St.-Denis.
lux.	Morice, (Cath.-Mad. Broquin.)		— du 6° Arrondissement.
	Mourgoin, (Batilde de la Roch)		—
	N.		
	Nativette, (Marg.-Elisab.-Franç.) Marchand)		— 8°
	P.		
	Pelard, (Elisabeth Menier)		— 12°
	Perardel, (René Mallet)	r. Saint-Jacques, n. 107.	Certificat d'exercice du sous-préf. de Saint-Denis.
	Petit, (Françoise-Adélaïde)	Clichy.	— de Sceaux.
	Pigeon, (Victoire Morin)	Fontenay-aux-Roses.	— du 5° Arrondissement.
	Pinel, (Marie-Elisabeth)		— Saint-Denis.
ce du	Pinté, (Marie-Louise)	Colombes.	— du 9° Arrondissement.
ment.	Porchon, (Marie-Jeanne Guyot)	quai des Ormes, n. 58.	— 7°
	Pressat, (Ber.-Edmée-Jul. Adam)		— 11°
	Provost, (Jeanne Garnier)	r. de la Harpe.	— 1°

Sages - Femmes.

NOMS ET PRÉNOMS.	DOMICILES.	LIEUX ET DATES DE RÉCEPTION.
R.		
Rabillon, (Mar.-Pierre f ^e Clément)		— 1 ^{er}
Refrogne, (An.-Ag. Doussaint)		— 12 ^e
Renier, (Marie-Anne Boulanger)	place Maubert, n. 45.	Idem, sous-préfect. de Sceaux.
S.		
Saust, (Marie-Louise Morgon)		— du 4 ^e Arrondissement.
T.		
Terlez, (Victoire Marceline)	Gennevilliers.	Certificat d'exercice du sous-préf. de Saint-Denis.
Themard, (M.-Vict.-Em. Fleury)	Vaugirard.	— de Sceaux.
Tixier, (Gén.-V. F. Meunier)	r. Phelipeaux, n. 8.	— du 6 ^e Arrondissement.
Turc, (Jeanne-Françoise)	r. du Marché-Neuf, n. 10.	— 9 ^e
V.		
Vaudois, (Marie-Jeanne)		— 6 ^e

La présente Liste sera publiée dans l'étendue du département de la Seine.

Fait à Paris, le 1^{er} avril 1807.

Le Conseiller-d'état Préfet,

Signé, FROCHOT.

Pour copie conforme,

L'auditeur au Conseil-d'état, secrétaire-général,

Signé, F. HÉLY.

De l'Imprimerie des ANNALES DES ARTS ET MANUFACTURES, rue Jean-Jacque
Rousseau, N^o 14, 1807.

Quant à l'Officier de santé diplômé suivant le «Titre III *Des Etudes et de la réception des Officiers de santé* » (articles XV à XXI de la loi de Ventôse), il est là pour remplacer petit à petit le chirurgien d'Ancien-Régime auprès du peuple des campagnes et des petites villes. Le rapporteur de la loi devant le Tribunat, le médecin Augustin Thouret (1748-1810) ne dit-il pas en effet que: «c'est à porter des secours dans les campagnes, c'est à soigner le peuple industrieux et actif que les officiers de santé seront spécialement appelés; la partie la plus nombreuse des familles, la classe la plus étendue de la population de l'Etat, seront confiés à leurs soins».⁽²⁾ Et, pour que ce soit bien clair sur cette médecine des masses paysannes pratiquée par les Officiers de santé, Thouret précise: «Bornés aux soins les plus ordinaires, aux procédés les plus simples de l'art, ils porteront les premiers secours aux malades, aux blessés, traiteront les affections les moins graves, s'occuperont des pansements communs et journaliers, leur science principale devant consister à reconnaître les cas où ils ne doivent pas agir»!⁽³⁾ Sous entendu: et doivent appeler le médecin vraiment compétent, le *Docteur en médecine*. Qu'eût dit de cette sorte de médecine à deux vitesses le praticien des riches et des pauvres, bienfaiteur de ceux-ci à Fontenay-aux-Roses, le grand et rigoureux Antoine Petit (1722-1794)?

La sage-femme Anne Victoire MORIN, épouse PIGEON, elle aussi, a l'obligation d'appeler le médecin, explicitement en cas d'accouchement difficile exigeant les forceps, comme le stipule l'article XXXIII du «TITRE V: *De l'instruction et de la réception des Sages-Femmes* » de la loi de Ventôse. Il y est écrit en effet que «Les sages-femmes ne pourront employer les instruments dans les cas d'accouchements laborieux, sans appeler un docteur, ou un médecin ou un chirurgien anciennement reçu». Elle peut donc avoir recours à son «ancien chirurgien» de mari, le couple formant ainsi un «binôme» soignant propre à inspirer confiance à la population, en particulier parturiente.

Voilà par qui et dans quel cadre institutionnel étaient accouchées et soignées les fontenaysiennes et les fontenaysiens d'il y a deux cents ans.

ÉLÉMENTS BIOGRAPHIQUES concernant nos quatre protagonistes, aimablement fournis par Madame Odile Coudière et par le service des Archives municipales (Monsieur David Descatoire) que nous remercions vivement.

• **1778, le mardi 20 janvier:** mariage par le curé Lartigue de
- Pierre SEGAS, «Maître en chirurgie et veuf majeur de Marie-Françoise GILLOT»
- avec Denise BILLARD, «fille majeure de Julien BILLARD, vigneron, et Marie-Claude ROGE, son épouse», ses deux parents ne sachant pas signer.
[Il n'est pas stipulé que la mariée est déjà sage-femme. Peut-être a-t-elle appris en partie empiriquement après son mariage en assistant son mari ?].

⁽²⁾ TRIBUNAT, *Rapport fait au nom de la section de l'intérieur, par THOURET, sur le projet de loi relatif à l'exercice de la médecine. Séance du 16 Ventôse an 11*, p. 14

⁽³⁾ *Idem*, p. 13.

• **1778, le mardi 3 mars:** baptême par le curé Lartigue de
- Anne Victoire MORIN, «née le 28 février de Anne HAUDOUX, épouse de Jean MORIN, treillageur».

• **1799, le mercredi 11 décembre / 20 Frimaire an VIII:** acte de mariage de
- Nicolas Henry PIGEON «maréchal [Ferrant] à Fontenay-aux-Roses, né au dit Fontenay le 11 janvier 1772 de Marie BENOÎT, épouse de Jean Henry PIGEON, maréchal au dit lieu.»
- avec Anne Victoire MORIN «sage femme, domiciliée au dit lieu».
[Ce mariage se faisant en la présence du seul père, Jean MORIN, «domicilié aux Invalides, division des invalides», la mère, Anne HAUDOUX, étant décédée à Fontenay le 30 Messidor an quatre (Lundi 18 juillet 1796)].

• **1828, le mercredi premier octobre:** acte de décès, au 30 septembre, de
- Jean-Baptiste BOUDIN, demeurant Grande-rue à Fontenay-aux-Roses, «né à Cormeilles (Eure) le 3 juin 1757, époux de Anne Louise GALLY» et «Docteur en médecine, membre du conseil municipal, chirurgien et membre du Bureau de bienfaisance de notre Commune».
[Si l'énoncé du titre de "Docteur en médecine" n'est pas une usurpation de notabilité, l'Officier de santé de 1807 a fait comme beaucoup de ses confrères tout au long du XIXe siècle; il a suivi le *cursus* nécessaire pour être docteur en médecine - d'où la suppression du corps des Officiers de santé en 1892. Ce qui n'est pas étonnant, vu son expérience, puisqu'en 1807 il avait déjà cinquante ans. Autre hypothèse: BOUDIN était déjà docteur en médecine en 1807, mais, pour une raison quelconque, ne serait-ce que pour assurer institutionnellement son avenir, il n'a demandé, ici aussi comme beaucoup de ses confrères, à être reconnu que comme Officier de santé.]

D.T.

Fontenay-aux-Roses, février 2007

Mise en page :

Archives municipales.

Précédents numéros de la série « Anniversaire » :

1. 1965-2005 – Il y a quarante ans : un campus chinois à Fontenay (par Thierry Dindeleux).
2. 1966-2006 - Les Ormeaux : un parc pour un collège (par Thierry Dindeleux).
3. Il y a 100 ans, la rue des Toulouses devenait la rue Guérard. (28 février 1907 – 28 février 2007) par Thierry Dindeleux.